



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 12119

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution des effectifs et des crédits budgétaires délégués, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour la police nationale et la gendarmerie dans le département du Gers depuis l'année 2009.

Texte de la réponse

Gendarmerie Nationale. Le groupement de gendarmerie départementale (GGD) du Gers comprenait 367 personnels en 2009. Actuellement, le groupement dispose de 342 personnels. La baisse des effectifs (365 en 2010, 347 en 2011) correspond aux efforts imposés à la gendarmerie nationale de 2009 à 2012 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Effectifs (TEA)

Année	Groupement de gendarmerie	TOT	OFFICIERS		SOUS-officiers		GAV	CIV
			OG	CTAG	SOG	CSTAG	VOL	CIV
2009	32	367	24		272	10	58	3
2010	32	365	25		269	10	58	3
2011	32	347	24		255	10	55	3
2012	32	342	18		258	13	50	3

Nota : OG : officiers de gendarmerie ; CTAG : corps technique et administratif de la gendarmerie ; SOG : sous-officiers de gendarmerie ; CSTAG : corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie ; GAV : gendarmes adjoints volontaires ; VOL : volontaires ; CIV : personnels civils. Il a été mis fin à la baisse par ce Gouvernement, avec de nouvelles créations de postes. Crédits budgétaires délégués : Les crédits d'investissement de la gendarmerie sont gérés au niveau central. Compte tenu de l'organisation budgétaire du P 152, les budgets de fonctionnement sont déconcentrés de la manière suivante : budget opérationnel de programme (BOP) au niveau zonal et Unité Opérationnelle (UO) au niveau régional. En conséquence, le groupement du Gers ne dispose pas d'un budget en propre au sein de la région Midi-Pyrénées. Toutefois, il est possible d'identifier son budget de fonctionnement au sein des crédits délégués à la région Midi-Pyrénées. Pour autant, la question des moyens de la gendarmerie nationale pour exercer ses missions de sécurité publique dans le département du Gers ne se limite pas aux seuls moyens et effectifs en résidence dans ce département. En effet, le modèle intégré de la gendarmerie permet au groupement de gendarmerie départementale de bénéficier, en tant que de besoin, du concours de moyens rares ou spéciaux. Ces derniers sont positionnés soit au niveau régional (comme les sections de recherches et les groupes d'observation et de surveillance), zonal

(comme les renforts de la gendarmerie mobile ou les hélicoptères) ou national (comme l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale IRCGN).

Crédits délégués à la région Midi-Pyrénées depuis 2009 (en M€) :

2009	2010	2011 (*)	2012
8,25	8,77	35,11	40,30

- Crédits consacrés aux unités implantées dans le département du Gers (en M€) : Les données du tableau suivant recouvrent les crédits faisant l'objet d'une délégation de gestion au GGD 32, les crédits liés à la consommation de carburant et ceux liés à la consommation d'énergie.

2009	2010	2011 (*)	2012
0,70	0,71	2,91 (Dont 2,24 consacrés aux loyers)	3,0 (Dont 2,26 consacrés aux loyers)

(*) A compter du 1er janvier 2011, la dotation initiale des régions comprend les loyers, jusqu'alors gérés au niveau central. Cela explique la hausse faciale des crédits de fonctionnement. Police nationale Depuis 2009, les effectifs des services de sécurité publique dans le département du Gers ont légèrement diminué, comme il apparaît dans le tableau ci-dessous.

EFFECTIFS	2009	2010	2011	2012
Conception et Direction	1	1	1	1
Commandement	4	4	4	4
Encadrement et Application	52	48	49	48
Sous-total actifs	57	53	54	53
P.A.T.S (administratifs, techniques et scientifiques)	10	12	10	10
Total hors ADS	67	65	64	63
Adjoints de sécurité	10	8	11	8
Total général	77	73	75	71

Il convient d'ajouter à ces effectifs les sept agents du service départemental d'information générale (SDIG) du Gers.

EFFECTIFS	2009	2010	2011	2012
Commandement	3	3	3	2
Encadrement et Application	4	3	3	3
Sous-total actifs	7	6	6	5
P.A.T.S	2	2	2	2
Total général	9	8	8	7

Concernant les moyens financiers, les tableaux ci-dessous retracent l'évolution du budget opérationnel de programme (BOP) zonal Sud-ouest depuis 2009 en présentant à la fois la programmation initiale et le budget définitif.

Pour le BOP 4 :

	PRIMITIF			
	2009	2010	2011	2012
A27 : carburant	3 066 665	2 627 536	2 617 545	2 865 354
A3 : fluides et énergies	2 748 978	3 026 704	2 920 773	3 002 971
CGFE hors carbu et énergie	9 388 236	7 809 201	6 692 340	6 648 543
CGFE	15 203 879	13 463 441	12 230 658	12 516 868
B4 : véhicules	2 840 554	1 644 216	1 649 821	2 653 858
C1 : informatique	851 656	583 617	366 301	556 624
D1 : loyers	6 668 673	6 331 888	7 075 027	7 123 058
D2 : TATE	4 033 940	3 771 617	3 878 192	3 732 877
Total BOP	29 598 702	25 794 779	25 199 999	26 583 285
Évolution n/n-1		- 12,85 %	- 2,31 %	5,49 %
Évolut n/n-1 CGFE		- 11,45 %	- 9,16 %	2,34 %
Évolution CGFE hors carbu et F/E n/n-1		- 16,82 %	- 14,30 %	- 0,65 %
	DÉFINITIF			
	2009	2010	2011	2012
A27 : carburant	2 882 084	2 699 935	2 746 714	3 470 946
A3 : fluides et énergies	2 919 511	2 901 587	2 951 956	3 283 840
CGFE hors carbu et énergie	9 773 000	7 999 172	7 084 368	7 315 247
CGFE	15 574 595	13 600 694	12 783 038	14 070 033
B4 : véhicules	2 815 036	1 681 019	1 663 532	2 651 631
C1 : informatique	569 901	567 145	306 093	390 024
D1 : loyers	6 571 530	6 308 051	7 040 046	7 085 473
D2 : TATE	4 826 823	4 513 119	3 930 077	3 987 652
Total BOP	30 357 885	26 670 028	25 722 786	28 184 813
Évolution n/n-1		- 12,15 %	- 3,55 %	9,57 %
Évolut n/n-1 CGFE		- 12,67 %	- 6,01 %	10,07 %
Évolution CGFE hors carbu et F/E n/n-1		- 18,15 %	- 11,44 %	3,26 %

L'analyse de ces données appelle plusieurs remarques : le budget a connu une baisse sensible entre 2009 et 2010, une certaine stabilisation en 2010 et 2011, et une augmentation sensible en 2012. Le CGFE (coût global de fonctionnement et d'équipement) et le CGFE hors « carburant » et « fluides énergies » suivent le même schéma que le budget total du BOP. Les postes « carburant » et « fluides énergies », stables depuis 2009, ont connu une augmentation sensible en 2012. Pour ce qui est des crédits de la direction départementale de la sécurité publique du Gers, les données sont les suivantes.

Pour l'UO DDSP32 :

	PRIMITIF			
	2009	2010	2011	2012
A27 : carburant	22 000	22 000	22 500	26 100
A3 : fluides et énergies	14 250	16 150	15 300	17 200
CGFE hors carbu et énergie	65 800	57 978	45 363	47 775
CGFE	102 050	96 128	83 163	91 075
B4 : véhicules	0	18 700	19 200	0
C1 : informatique	632	4 150	0	952
D1 : loyers	21 468	35 578	39 361	38 923
D2 : TATE	42 732	28 040	23 749	22 500
Total UO DDSP32	166 882	182 596	165 473	153 450
Évolution n/n-1		9,42 %	- 9,38 %	- 7,27 %
Évolut n/n-1 CGFE		- 5,80 %	- 13,49 %	9,51 %
Évolution CGFE hors carbu et F/E n/n-1		- 11,89 %	- 21,76 %	5,32 %

La programmation initiale des crédits des trois unités opérationnelles (UO) marque une baisse du CGFE depuis 2009 puis un léger ressaut en 2012. Cependant ce léger ressaut est à relativiser en raison de l'augmentation du coût des carburants et de l'énergie. Hors ces postes de dépenses, le CGFE est stable entre 2011 et 2012. La situation apparaît cependant plus favorable au niveau du budget définitif. En effet, le CGFE, neutralisé des carburants et énergie, est en augmentation pour retrouver le niveau de 2010.

	DÉFINITIF			
	2009	2010	2011	2012
A27 : carburant	22 000	23 270	20 744	30 859
A3 : fluides et énergies	15 714	16 348	16 546	18 817
CGFE hors carbu et énergie	65 465	56 184	48 475	55 472
CGFE	103 179	95 802	85 765	105 148
B4 : véhicules	0	18 700	37 600	0

C1 : informatique	3 445	8 131	0	4 892
D1 : loyers	26 447	37 422	39 361	38 617
D2 : TATE	38 790	26 485	23 644	19 485
Total UO DDSP32	171 861	186 540	186 370	168 142
Évolution n/n-1		8,54 %	- 0,09 %	- 9,78 %
Évolut n/n-1 CGFE		- 7,15 %	- 10,48 %	22,60 %
Évolution CGFE hors carbu et F/E n/n-1		- 14,18 %	- 13,72 %	14,43 %

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)**Circonscription** : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain**Type de question** : Question écrite**Numéro de la question** : 12119**Rubrique** : Sécurité publique**Ministère interrogé** : Intérieur**Ministère attributaire** : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6922**Réponse publiée au JO le** : [19 novembre 2013](#), page 12104